

Le rôle des femmes dans le renforcement et l'affaiblissement des systèmes démocratiques

* Sediqeh Mohaghegh¹

Résumé

En droit islamique, notamment dans le cadre du droit de la famille, le statut de la femme au sein de la famille et de la société constitue un élément central pour le renforcement ou l'affaiblissement des structures sociales et politiques. Un système démocratique, fondé sur la participation collective et le respect des droits individuels, requiert l'engagement actif et dynamique de toutes les composantes de la société, y compris celui des femmes, dans divers domaines. Les résultats de cette étude révèlent que, selon le droit de la famille en islam, les femmes occupent un rôle essentiel dans l'éducation des enfants conformément aux enseignements religieux et éthiques, ainsi que dans la promotion des valeurs islamiques. Leur contribution peut ainsi favoriser l'émergence d'une culture fondée sur le respect des droits, la justice et la participation sociale. Dans la sphère publique également, le droit de la famille reconnaît la participation des femmes, bien que celle-ci soit encadrée par les principes légitimes édictés par la charia. S'appuyant sur une méthode descriptive et analytique, cet article explore les

1. Département du droit islamique, Doctorant en droit de la famille, école doctorale Bent al-Hoda, Université Internationale Al-Mustafa, Qom, Iran. Email : smohaghegh22@gmail.com

176 ✽ Al-Mustafa dans la pensée islamique contemporaine

principes et fondements du droit de la famille en islam afin d'évaluer l'impact de la présence et de la participation féminine sur le renforcement ou l'affaiblissement des systèmes démocratiques. Il analyse en outre les défis et les opportunités liés à leur rôle dans ce cadre.

Mots-clés : système démocratique, femmes, droit de la famille, affaiblissement du système, renforcement du système

Introduction

L'histoire regorge de nombreux exemples illustrant la captivité, l'asservissement et la dévalorisation des femmes dans diverses sociétés à travers le monde. Ces pratiques ont souvent placé les femmes en position d'infériorité par rapport aux hommes. Chez les Arabes préislamiques, cette situation était particulièrement oppressive. Les femmes étaient traitées avec une brutalité inouïe, perçues comme une tache sur l'honneur familial, au point que certaines familles allaient jusqu'à enterrer vivantes leurs filles nouveau-nées. Le Coran condamne explicitement ces pratiques barbares : « *Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux une fille, son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre ? Combien est mauvais leur jugement !* » (Sourate An-Nahl, 16 : 58-59). Cependant, avec l'avènement de l'islam, ces injustices furent abolies, instaurant un cadre où l'égalité entre hommes et femmes fut proclamée, la supériorité morale étant désormais fondée sur la piété et la crainte de Dieu (Nazari et al., 2012, p. 76).

En droit islamique, et plus spécifiquement dans le domaine du droit de la famille, le statut de la femme au sein de la famille et de la société est considéré comme un pilier essentiel pour le renforcement ou l'affaiblissement des systèmes sociaux et politiques. Un système démocratique, basé sur les principes de participation citoyenne et de respect des droits individuels, exige l'engagement actif et dynamique de toutes les composantes de la société, y compris les femmes. Dans le cadre du droit de la famille, les femmes jouent des rôles cruciaux en tant qu'épouses, mères et éducatrices, contribuant ainsi à l'enracinement d'une culture démocratique au sein de la famille et de la société. En transmettant des valeurs religieuses et éthiques à leurs enfants, elles favorisent le respect des droits, la justice et la participation sociale. Il devient donc indispensable d'examiner en profondeur le rôle des femmes dans les systèmes démocratiques. Il est indéniable que la contribution des femmes à l'éducation et à la formation d'une génération vertueuse et réformatrice est unique et irremplaçable, grâce à leur sensibilité profonde et à leur capacité d'influence (soft power). La femme est un symbole de

paix et un pilier central dans la stabilité et la cohésion familiale, qui constitue elle-même la base de toute société. Comme le souligne le Coran : « *Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.* » (Sourate Ar-Rum, 30 : 21). À travers leur amour inconditionnel, leur sacrifice et leur empathie, les femmes jouent un rôle vital dans l'éducation des enfants et dans la création d'un environnement familial harmonieux pour leur mari et leur progéniture. Le hadith « *Le Paradis se trouve sous les pieds des mères* » (Al-Muttaqi al-Hindi, 1988, vol. 16, p. 461) illustre parfaitement cette réalité : ce sont les femmes qui, par leur comportement et leur influence, façonnent les valeurs morales et spirituelles d'une société.

Pour garantir la solidité d'une famille, et par extension la cohésion sociale et la pérennité d'un système démocratique, l'éducation joue un rôle primordial. Conscient de cette importance, l'islam a accordé une attention particulière au bien-être des femmes, leur reconnaissant des droits et des responsabilités qui assurent leur épanouissement personnel, ainsi que celui de la société et du système démocratique dans son ensemble (Hassanzadeh, 2012, p. 46). Dans la sphère publique, le droit familial reconnaît également la participation active des femmes, conformément aux prescriptions de la charia. Leur implication dans les activités sociales et politiques, notamment dans des postes décisionnels ou de supervision de l'application des lois, peut renforcer les fondements d'une démocratie inclusive. Toutefois, certaines interprétations juridiques restrictives limitent encore leur participation aux affaires publiques, ce qui risque d'affecter négativement la dynamique et la résilience démocratique. De nombreux travaux académiques ont exploré la question de la démocratie sous divers angles, tels que La démocratie religieuse selon l'Ayatollah Khamenei de Mehdi Saeedi, La démocratie religieuse dans le Nahj al-Balagha d'Ali Karbala'i Pazuoki, ou encore La transition vers la démocratie de Hossein Bashiriyyeh. D'autres contributions, comme l'article La démocratie religieuse, réponse fondamentale au gouvernement religieux de Seyed Homayoun Mesbah, ou la thèse Le rôle du

peuple dans la formation et la pérennité d'un système démocratique religieux de Mohammad Mohsen Ashrafiyan, ont également enrichi le débat. Cependant, aucun de ces travaux ne traite spécifiquement du rôle des femmes dans le renforcement ou l'affaiblissement des systèmes démocratiques sous l'angle du droit islamique. Cette lacune soulève une question importante : dans quelle mesure la participation des femmes, encadrée par les principes du fiqh, influence-t-elle la dynamique démocratique ?

Cet article vise donc à combler cette lacune en examinant le rôle des femmes dans le développement et la consolidation des systèmes démocratiques. Il entend également sensibiliser les élites intellectuelles afin de proposer des solutions adaptées pour surmonter les obstacles à leur pleine participation. Adoptant une approche descriptive-analytique, il s'appuie sur des sources fiables en matière de jurisprudence islamique et de sciences politiques, tout en restant ancré dans le cadre du droit familial.

Définition de la démocratie

La démocratie, qui signifie littéralement « pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple », s'oppose aux régimes autoritaires ou tyanniques.¹ Toutefois, en tant que concept juridique et politique, elle peut revêtir des formes variées selon les contextes culturels, historiques ou religieux. Parmi ces variations, la démocratie religieuse, notamment la démocratie islamique, mérite une attention particulière. Elle est perçue comme un modèle permettant aux sociétés musulmanes de s'engager dans la modernité politique tout en intégrant des principes religieux.² Cette forme de gouvernance repose sur une double légitimité : celle issue de la volonté divine et celle émanant du peuple (Darouich, 2010, p. 45). Dans ce cadre, la démocratie religieuse reconnaît les fondements classiques de la démocratie, tels que la participation citoyenne et la souveraineté populaire, tout en affirmant la primauté de la religion comme source de valeurs et de normes épistémologiques. Ce modèle permet ainsi de justifier et d'analyser le fonctionnement d'un gouvernement qui combine les aspirations démocratiques avec les prescriptions religieuses

1. www.abadis.ir

2. <https://kadivar.com>

(Mirahmadi, 2009, p. 207 ; Mirahmadi, 2007, p. 207-208).

Un système de démocratie religieuse repose sur deux piliers essentiels :

1. La démocratie, qui garantit la participation active des citoyens et leur rôle dans la prise de décision collective ;
2. Le caractère religieux, qui encadre cette participation à travers des principes spirituels et moraux issus de la tradition religieuse.

En conséquence, un tel système se distingue par des critères spécifiques qui le différencient des démocraties séculières. L'adjectif « religieux » placé devant « démocratie » indique que cette dernière est conçue dans le cadre des enseignements religieux, de manière similaire à l'expression « démocratie libérale », où la démocratie est définie selon les principes du libéralisme. Dans un système de démocratie religieuse, les règles démocratiques sont donc adaptées pour refléter les valeurs religieuses, tout en maintenant un certain niveau de participation populaire. Ces critères servent de référentiel pour évaluer la nature et le fonctionnement d'un tel régime (Aboutaleb, 2013).¹

A. Le rôle des femmes dans le renforcement du système démocratique

Dans les sociétés démocratiques, les femmes peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de la démocratie à travers plusieurs domaines tels que la procréation, l'accroissement de la population et l'éducation des enfants. La parentalité démocratique est une méthode éducative fondée sur le respect mutuel, la participation aux prises de décision et la création d'un espace propice à l'interaction et au dialogue entre parents et enfants. Ce modèle considère que les enfants, en tant que membres de la famille, ont le droit d'exprimer leurs opinions et sentiments, ainsi que de participer aux décisions qui les concernent. Dans cette approche, les parents assument le rôle de guides et de conseillers plutôt que d'exercer une autorité absolue. Ils cherchent à aboutir à un consensus avec leurs enfants et à les impliquer activement dans les processus de prise de décision. Cette méthodologie repose sur l'idée que la participation active

1. <https://farsi.khamenei.ir>

des enfants renforce leur sentiment de valeur personnelle et de responsabilité. En outre, la parentalité démocratique aide les enfants à développer leurs compétences sociales et relationnelles et à apprendre de leurs parents comment interagir positivement avec les autres. C'est pourquoi ce style éducatif peut favoriser un développement global des enfants et les préparer à affronter les défis de la vie (Hashemi, 2024)¹.

1. Procréation et renforcement des valeurs démocratiques

Depuis toujours, la procréation a été une préoccupation majeure pour assurer la pérennité des générations et maintenir l'équilibre démographique. Selon les savants religieux ainsi que les experts en sciences familiales et démographiques, elle est essentielle pour éviter le déclin de la population musulmane à l'échelle mondiale. Une démographie dynamique peut, en effet, exercer une influence significative sur les structures politiques, économiques et sociales des sociétés démocratiques. Bien que le Coran ne contienne pas de verset ordonnant explicitement la procréation, il présente néanmoins la naissance d'enfants de manière positive, ce qui indique clairement qu'un accroissement des générations est souhaitable dans le discours révélé. Ainsi, dans la Sourate Ali 'Imrân, il est dit : « *On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près d'Allah qu'il y a un beau refuge* » (Sourate Ali 'Imrân, 3 :14). La valeur intrinsèque des enfants est largement soulignée non seulement dans les versets coraniques, mais aussi dans les traditions prophétiques, où la naissance d'enfants est souvent encouragée. Le Prophète Mohammad (pslf) a dit : « *Recherchez la naissance d'enfants, car ils sont la lumière des yeux et la joie du cœur* » (Tabarsi, 1991, vol. 1, p. 480). Les enseignements coraniques et les traditions mettent donc en avant l'importance d'un accroissement qualitatif et quantitatif des générations, la naissance d'enfants pieux étant source de fierté pour le Prophète et les imams immaculés.

En ce qui concerne les avis des juristes sur la procréation, et

1. <https://moshaverinhamrah.com>

plus précisément sur la question de savoir si celle-ci constitue une finalité naturelle du mariage, les opinions varient. L'étude de la pratique du coït interrompu « ‘azl » permet d'illustrer cette divergence de vues. Certains juristes interdisent le coït interrompu sans le consentement de la femme. Ainsi, Cheikh Toussi affirme : « Le coït interrompu n'est permis qu'avec le consentement de la femme. S'il est pratiqué sans son accord, l'homme commet un péché et doit verser une compensation de dix dinars » (Toussi, 1986, vol. 4, p. 359). Selon cette position, la procréation apparaît comme une conséquence naturelle et légitime du mariage. Un autre argument contre le coït interrompu est tiré d'un hadith rapporté du Prophète (pslf), selon lequel : « *Mariez-vous afin que votre nombre augmente, car je me glorifierai de votre multitude, même des enfants mort-nés, face aux autres communautés au Jour du Jugement* » (Majlisi, 1989, vol. 17, p. 259). De ce point de vue, la pratique du coït interrompu s'oppose à l'objectif divin du mariage, qui est la procréation, et elle est donc considérée comme inappropriée, voire interdite.

D'autres juristes considèrent cependant que le coït interrompu est simplement déconseillé [*makruh*] lorsque la femme n'y consent pas (Mohaqqiq Hilli, 1987, vol. 2, p. 214 ; Kolayni, 1990, vol. 5, p. 504). Selon la majorité des opinions, cette pratique devient licite si la femme donne son accord. S'agissant de la femme, se pose également la question suivante : peut-elle empêcher temporairement une grossesse sans l'accord de son mari ? Certains juristes font une distinction entre les droits de l'homme et ceux de la femme en la matière. Ainsi, l'Imam Khomeiny déclare « Il n'est pas permis à une femme de se prémunir contre la grossesse sans l'accord de son mari, alors que l'homme, lui, peut le faire même sans l'accord de son épouse. » (Khomeiny, 2013, vol. 8, p. 441). Cependant, certains autres juristes, notamment l'Ayatollah Sistani, estiment qu'il est permis à la femme d'avoir recours à des méthodes contraceptives, telles que des médicaments spécifiques, à condition qu'elles ne provoquent aucun dommage grave pour sa santé. Cette pratique est autorisée, indépendamment du consentement de son époux (Sistani, 2018, Vol.3, p.116, question 385).

2. L'éducation des enfants et la promotion des valeurs démocratiques

L'éducation des enfants est considérée en Islam, et particulièrement dans la jurisprudence chiite, comme une responsabilité majeure et sacrée. Cette mission ne se limite pas aux aspects individuels de la vie humaine ; elle joue également un rôle fondamental dans l'organisation sociale et politique de la société. Il est essentiel de souligner que le rôle de la femme dans l'éducation et la formation d'une génération pieuse et réformiste est irremplaçable et incomparable, en raison de ses qualités émotionnelles et de son pouvoir d'influence (soft power). La femme est ainsi source de sérénité et constitue le socle sur lequel repose la formation et la stabilité de la famille ; or, la famille est elle-même la pierre angulaire de la société, comme le rappelle le verset : « *Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent* » (Sourate Ar-Rum, 30 : 21). Par son amour profond, son dévouement et son sens du sacrifice, la femme joue un rôle central non seulement dans l'éducation des enfants, mais aussi dans l'instauration d'un climat d'harmonie au sein du foyer. Le hadith « *Le paradis est sous les pieds des mères* » (Muttaqi al-Hindi, 1989, vol. 16, p. 461) illustre bien cette idée : ce sont les femmes, par leur comportement et leur éducation, qui façonnent la voie vers le paradis et élèvent les générations futures et la nation. Dans cette optique, les valeurs démocratiques telles que la justice, la participation aux décisions collectives et le respect des droits d'autrui, qui sont également fortement soulignées dans l'éducation islamique, peuvent jouer un rôle crucial dans l'enracinement de ces principes au sein des générations futures et contribuer à leur enracinement dans la société.

Les sources juridiques islamiques accordent une importance primordiale à l'éducation spirituelle, morale et civique des enfants, considérant cette responsabilité comme fondamentale dans le cadre des devoirs parentaux. L'éducation religieuse vise à transmettre les croyances fondamentales, les pratiques cultuelles et les valeurs éthiques qui forgent l'identité spirituelle de l'enfant. Parallèlement, l'éducation morale cherche à inculquer des vertus

telles que l'honnêteté, la justice, la compassion et la dignité, tandis que l'éducation civique s'attache à développer chez l'enfant le sens des responsabilités envers sa famille, sa communauté et sa patrie. Dans cette perspective, il est impératif pour les parents de veiller à protéger leurs enfants de toute influence extérieure susceptible de nuire à leur foi, de déstabiliser leurs repères moraux ou de compromettre leur attachement aux valeurs nationales et sociales. Cette vigilance s'inscrit dans un devoir plus large d'accompagnement éducatif, tant sur le plan individuel que collectif. Comme le souligne l'Ayatollah Khomeiny : « Il appartient aux parents de préserver leurs enfants de tout ce qui pourrait altérer leur foi et leur moralité, et de les orienter vers une éducation conforme aux enseignements religieux et aux exigences de la société » (Khomeiny, sans date, vol. 2, p. 14). Les parents doivent veiller à l'éloigner de la perdition, de la dépravation et des péchés (Yazdi, 1989, vol. 1, p. 742 ; Khoei, 1997, vol. 3, p. 312), et l'habituer aux bonnes mœurs ainsi qu'à une conduite vertueuse (Golpayegani, 1992 H., vol. 2, p. 282). Ainsi, l'éducation des enfants apparaît non seulement comme un droit de l'enfant, mais aussi comme une obligation sacrée des parents, dont la négligence peut avoir des répercussions profondes sur l'individu et sur la société dans son ensemble.

3. Justice sociale

La justice est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques, et elle occupe également une place centrale en islam. Dans l'éducation islamique, les parents sont tenus de traiter leurs enfants avec équité et d'éviter toute forme de discrimination. Ce comportement équitable enseigne aux enfants que la justice doit être respectée non seulement dans les relations individuelles, mais aussi dans les relations sociales. Le Prophète Mohammad (paix et bénédictions sur lui et sa famille) a déclaré à ce sujet : « Agissez avec justice entre vos enfants, comme vous aimez que l'on agisse avec vous dans la bienveillance et la bonté » (Majlisi, 1990, vol. 101, p. 92). Ce hadith montre clairement que la justice doit être observée dans tous les aspects de la vie, y compris dans les relations entre parents et enfants. Par exemple, lorsque les parents répondent de manière égale aux besoins et

aux désirs de chacun de leurs enfants, et qu'ils évitent toute forme de favoritisme dans l'amour et l'attention qu'ils leur portent, ils mettent en pratique les principes de justice dans l'éducation de leur progéniture. De nombreuses études ont montré que l'application de la justice dans l'éducation renforce le sentiment de sécurité psychologique et sociale chez les enfants, les préparant ainsi à assumer leurs responsabilités en tant que membres actifs et justes au sein de la société (Tehrani Moghadam & Shariat Bagheri, 2017). En outre, une éducation fondée sur la justice contribue à former des citoyens efficaces dans les systèmes démocratiques, respectueux de l'égalité et des droits d'autrui.

4. Respect des droits d'autrui et renforcement de la démocratie

Le respect des droits d'autrui est l'un des principes fondamentaux de la démocratie. En islam, le **[haqq al-nās]** (les droits des gens) inclut plusieurs aspects, tels que : le respect des biens, de la vie, de l'honneur et de la dignité des autres. Le respect des droits d'autrui est omniprésent dans toutes les branches de la jurisprudence islamique ; il n'existe pratiquement aucun domaine du droit islamique qui n'aborde pas cette question. Chaque membre de la société a des droits que les autres doivent respecter et honorer. La base minimale de ce respect consiste à traiter autrui comme on souhaiterait être soi-même traité. À ce sujet, lorsqu'on demanda à l'Imam al-Sadiq (paix sur lui) quel était le droit d'un croyant envers un autre croyant, il répondit : « Le moindre des droits est que tu veuilles pour ton frère ce que tu veux pour toi-même, et que tu détestes pour lui ce que tu détestes pour toi-même » (Majlisi, 1990, vol. 74, p. 224). Si une personne viole les droits d'autrui, il incombe à l'État islamique, selon les principes tels que **[lā Dharar]** (pas de préjudice), de poursuivre et de sanctionner l'agresseur conformément à la loi islamique (Ammar Lou, 2025).

Dans son « Traité des Droits », l'Imam al-Sajjad (paix sur lui) déclare : « Lorsque l'on te confie des responsabilités de jugement et d'arbitrage, applique la justice sans partialité. Respecte le droit de chacun, qu'il s'agisse d'un proche ou d'un étranger. Sois

patient dans cette voie et place ta patience en Dieu, même si l'application de la justice nuit à tes proches. Reste concentré sur l'issue finale, car bien qu'elle soit difficile à supporter, son aboutissement sera agréable et louable » (Ibn Shubba Harrani, 2003, p. 229). Ces paroles soulignent avec force que le respect des droits d'autrui doit être observé en toutes circonstances, et que cet enseignement doit être profondément enraciné dès l'éducation des enfants. Le respect des droits individuels et collectifs est ainsi l'un des principes essentiels de l'éducation islamique, capable d'avoir une influence durable sur le comportement social des enfants. Des enfants élevés dans un environnement où les droits des autres sont respectés reproduiront ces comportements dans leur vie sociale et deviendront des citoyens responsables et engagés.

5. La participation aux cérémonies religieuses et sociales

Les enfants sont naturellement influencés par les comportements de leurs parents, en particulier ceux de leur mère, qu'ils imitent souvent dans leurs pratiques culturelles et religieuses. Cette tendance spontanée offre une opportunité précieuse pour initier l'enfant aux rites religieux dès son plus jeune âge, en l'introduisant progressivement au sein des pratiques collectives. Après la famille, l'intériorisation des valeurs religieuses chez l'enfant dépend largement de l'environnement social et de l'interaction avec autrui. À ce stade, la participation aux cérémonies religieuses prend un double sens ; elle devient à la fois une démarche spirituelle et un processus d'insertion sociale. En effet, en participant activement à ces rassemblements, l'enfant cherche non seulement à s'intégrer au groupe, mais aussi à obtenir reconnaissance et acceptation de la communauté. Ainsi, cette fréquentation régulière des lieux de culte et des cérémonies religieuses contribue à renforcer son attachement à Dieu et aux Imams infaillibles (que la paix soit sur eux). Avec le temps, adolescents et jeunes adultes adoptent ces valeurs de manière consciente et réfléchie — ce qui constitue la forme la plus profonde et durable de l'intériorisation religieuse. Pour ancrer efficacement ces principes, la mère doit éviter toute attitude autoritaire ou

coercitive. Elle doit répondre avec justesse aux questions de ses enfants ou adolescents, afin de favoriser le développement de leur compréhension et de leur vision du monde. Ce dialogue éducatif permet à l'enfant de cheminer vers une autonomie spirituelle et intellectuelle, en passant progressivement de l'imitation à l'autoconformité, c'est-à-dire à l'adoption libre et consciente des valeurs. Grâce à des principes tels que l'encouragement, la valorisation, la modération — en veillant à ne pas surcharger l'enfant — ainsi qu'à un accompagnement sincère et un exemple maternel positif, la mère peut préparer son enfant à participer activement aux cérémonies religieuses publiques, à s'intégrer harmonieusement dans la société et à y jouer un rôle utile et constructif (Shams, 2011).

B. La présence des femmes dans la société et le renforcement des systèmes démocratiques

L'examen des écrits juridiques et politiques islamiques révèle que la condition de masculinité n'est requise que pour certaines fonctions spécifiques telles que l'imamat et la direction suprême. Pour toutes les autres responsabilités politiques, économiques et sociales, la participation des femmes est non seulement permise, mais encouragée (Fayyaz Kabuli, 2005, p. 245). Cheikh Toussi, en commentant le verset coranique « *Les hommes ont autorité sur les femmes* » (Sourate An-Nissa, 4 :34), rejette l'idée d'une domination générale des hommes sur les femmes. Selon lui, ce verset assigne plutôt aux hommes la responsabilité de protéger et de défendre les droits de leurs épouses (Toussi, 2009, vol. 4, p. 324). Il existe d'ailleurs de nombreuses femmes dont l'intelligence, la sagesse et les qualités managériales surpassent celles de nombreux hommes. Leur richesse affective, leur sensibilité et leur douceur naturelle constituent même des atouts précieux dans certains domaines. Cela reflète pleinement l'esprit de ce verset coranique qui met en avant une complémentarité basée sur les compétences individuelles, plutôt qu'une hiérarchie genrée.

La participation dans les processus décisionnels est l'un des piliers fondamentaux des systèmes démocratiques. Dans les

régimes démocratiques, l'implication citoyenne dans les processus décisionnels — notamment via les élections, les consultations populaires ou les actions civiques — constitue une exigence essentielle. Dans ce cadre, la présence active des femmes dans les sphères sociales, économiques, politiques et culturelles est non seulement légitime, mais nécessaire pour assurer un développement équilibré et inclusif. En effet, dans une société démocratique véritable, la participation féminine est considérée comme un pilier central de la justice sociale, de l'égalité des droits et de la liberté individuelle. Sans elle, il ne peut y avoir de représentation authentique ni de gouvernance juste. Du point de vue du droit islamique, la participation des femmes dans la vie sociale et politique est également reconnue. L'approche islamique, lorsqu'elle est interprétée dans un esprit modéré et en tenant compte du contexte historique et socioculturel, encourage les femmes à jouer un rôle actif et constructif dans la société. D'un point de vue juridique, la consultation est un principe clairement affirmé dans le Coran. Allah dit dans le Noble Coran : « *Consulte-les dans les affaires* » (Sourate Ali-Imran, 3 : 159). Selon l'auteur du Tafsir al-Mizan, cette injonction concerne les décisions relevant des affaires générales, et non les prescriptions légales spécifiquement définies par la Révélation (Tabatabaï, 1997, vol. 4, p. 57).

Une autre lecture, tirée des « Recherches islamiques de l'Astan Quds Razavi (Sanctuaire de l'Imam Reza -as) », souligne que cette consultation visait à montrer l'ouverture du Prophète (paix sur lui et sa famille) à l'avis de ses compagnons, et son respect pour leurs contributions (Recherches islamiques de l'Astan Quds Razavi, 1998, vol. 1, p. 510). Le grand exégète Cheikh Tabarsi ajoute que cet appel à la consultation avait pour but de rassurer les compagnons sur la valeur de leurs opinions, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et leur dignité (Tabarsi, 1993, vol. 2, p. 869). Ainsi, loin d'être cantonnées à l'espace privé, les femmes, en tant que membres importants de la société, ont toute leur place dans les espaces publics, les prises de parole et les instances de décision. Leur participation contribue non seulement à la vitalité démocratique, mais aussi à l'enracinement des valeurs religieuses dans un cadre moderne et juste.

1. Le rôle des femmes dans l'affaiblissement du système démocratique

La démocratie, définie comme un système politique fondé sur la souveraineté populaire et la participation citoyenne, vise à garantir les droits fondamentaux ainsi que les libertés individuelles et collectives. Elle repose sur le principe d'égalité des sexes et sur la nécessité d'intégrer pleinement les femmes dans tous les domaines socio-politiques. Cependant, certaines dynamiques culturelles et sociales peuvent entraver cette inclusion et, par ricochet, affaiblir les fondements mêmes de la démocratie. Ce texte propose une analyse critique de certains facteurs culturels qui, sous l'influence de la modernité, pourraient contribuer à cet affaiblissement.

Obstacles culturels

Les effets de la modernisation sur les femmes et l'affaiblissement de la démocratie

Historiquement, la mère occupait une place centrale dans la construction identitaire et éducative au sein de la famille. Elle était considérée comme le pilier principal de l'éducation morale et affective des enfants. Cependant, avec l'avènement de la modernité, les rôles maternels traditionnels ont été progressivement redéfinis, souvent en raison de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'accès accru des femmes au marché du travail. Parmi ces effets délétères, on peut notamment mentionner l'affaiblissement du rôle éducatif traditionnel des mères.

Le remplacement des valeurs religieuses maternelles par des valeurs culturelles occidentales

L'introduction des technologies modernes a exposé les familles à un ensemble de valeurs exogènes, souvent en contradiction avec les normes religieuses et éthiques traditionnelles. Ce phénomène a contribué à l'érosion de l'espace familial en tant que refuge sécurisant et stable, le transformant en un environnement instable, peu propice au développement moral et religieux des enfants. À cet égard, Molana souligne que « la question centrale dans la propagation des technologies modernes réside dans les idéologies et

les valeurs implicites qui sous-tendent leur développement et leurs infrastructures, ainsi que dans les usages politiques, culturels et économiques qui en sont faits. En d'autres termes les autoroutes de l'information et de la communication ne sont ni neutres ni exemptes de valeurs politiques, économiques et culturelles. Aujourd'hui, les objectifs stratégiques des systèmes industriels et médiatiques mondiaux – particulièrement ceux qui sont soutenus par des stratégies de marketing et des méthodes économiques – font l'objet d'analyses précises, et la prise de conscience de ces objectifs constitue une condition préalable essentielle à toute planification nationale. » (Molana 2001, p. 215).

Dans les sociétés occidentalisées, la famille perd ainsi sa fonction régulatrice, se fragmente et devient sujette à diverses formes de déviance sociale, ce qui affaiblit les liens affectifs entre ses membres. Cette évolution a pour effet de déstabiliser la cellule familiale, lieu traditionnel de transmission des valeurs, et peut contribuer à une crise identitaire collective ainsi qu'à une désagrégation des relations interpersonnelles.

L'individualisme maternel et ses effets sur la famille et la société

L'individualisme, phénomène intrinsèquement lié à la modernité, a profondément altéré les relations intrafamiliales. Il conduit à faire primer les droits et les intérêts individuels sur le bien commun familial et sociétal. Alors que la famille repose historiquement sur un fondement collectiviste, la culture moderne, par son insistance sur l'autonomie individuelle et les préférences personnelles, favorise un repli sur soi. Cette dynamique favorise l'émergence de comportements égocentriques et affaiblit la cohésion familiale. Selon Sadeghi Givi « La culture moderne, en mettant l'accent sur l'individualité et les désirs personnels, éloigne les individus de la vie familiale et sociale, favorisant ainsi un égocentrisme croissant au sein des familles » (Sadeghi Giv, 2002, pp. 171–202). Ce changement de paradigme a pour conséquence de réduire la cohésion familiale et, à long terme, de nuire à la solidarité sociale et diminue la responsabilité civique. Or, la démocratie, fondée sur la participation active des citoyens, nécessite un tissu social fort et uni.

Le consumérisme excessif et ses répercussions sur la structure familiale

Parmi les conséquences notables de la modernité figure la promotion d'un consumérisme effréné, encouragé par les médias et la publicité. Le mode de vie moderne, aux allures séduisantes, incite les familles à adopter des comportements de consommation superflue et déséquilibrée. Ce phénomène engendre non seulement des difficultés financières croissantes, mais exerce également une pression économique telle que les deux parents sont souvent contraints de travailler à temps plein. Dans ce contexte, les interactions familiales diminuent, les relations deviennent plus distantes, et les liens affectifs s'affaiblissent. Yavari Vosough souligne que : « Cette tendance non seulement génère des difficultés financières, mais aussi affaiblit les interactions familiales et nuit à la stabilité émotionnelle du foyer » (Yavari Vosough, 2012, p. 6). En outre, cette course au matérialisme renforce l'égoïsme individuel, diminue l'attention portée aux intérêts collectifs et aggrave les inégalités sociales, ce qui va à l'encontre des principes d'équité et de justice prônés par les systèmes démocratiques.

La diminution de l'implication des mères dans l'éducation des enfants

L'un des rôles essentiels de la mère dans le cadre familial réside dans sa participation active à l'éducation des enfants à travers le jeu, les loisirs et les échanges affectifs. Ce type d'interaction favorise non seulement le développement émotionnel et personnel de l'enfant, mais le prépare également à la vie en société. Toutefois, les médias et les nouvelles technologies occupent aujourd'hui une place prépondérante dans la vie quotidienne des enfants, réduisant significativement les occasions d'interaction directe entre parents et enfants. Yavari Vosough observe que : « La diminution des interactions directes entre parents et enfants entraîne une distanciation émotionnelle croissante et affaiblit les liens familiaux » (Yavari Vosough, 2012, p. 6). Cela limite non seulement le développement affectif de l'enfant, mais également sa capacité future à s'intégrer dans la sphère sociale et politique, ce qui constitue un enjeu central pour la pérennité du système démocratique.

2. Obstacles politiques et sociaux à la participation des femmes

L'un des défis majeurs affectant la démocratie est le rôle des femmes dans les transformations politiques et sociales. Dans de nombreuses sociétés traditionnelles et religieuses, les femmes ont historiquement été exclues d'une participation active aux processus décisionnels politiques et sociaux. Ces restrictions, particulièrement dans les sociétés dominées par des structures patriarcales, peuvent affaiblir les institutions démocratiques. Ce phénomène, particulièrement marqué dans les structures patriarcales, limite leur influence politique à des canaux indirects, affaiblissant ainsi leur rôle dans les processus démocratiques.

Inégalités juridiques et leur impact sur la démocratie

Un autre frein au développement démocratique réside dans les inégalités légales entre hommes et femmes. Dans certains pays, des lois discriminatoires telles que les restrictions du droit de vote, l'inégalité en matière de droits économiques et sociaux, ainsi qu'un manque d'opportunités professionnelles et éducatives pour les femmes, limitent leur participation dans les sphères politique et sociale. Cette situation non seulement réduit la présence féminine dans les instances décisionnelles, mais elle nuit aussi à la confiance générale accordée aux systèmes démocratiques.

Obstacles économiques et structurels à la participation féminine

En plus des obstacles juridiques, les difficultés économiques et structurelles entravent également le rôle des femmes dans la gestion politique et sociale. L'accès inégal aux opportunités éducatives et professionnelles, combiné à des pressions économiques, empêche souvent les femmes, dans plusieurs pays, de participer activement aux processus démocratiques. En conséquence, ces barrières diminuent la dynamique politique et affaiblissent les institutions démocratiques, ce qui a un impact négatif sur le développement et la stabilité des sociétés.

3. Stratégies pour renforcer la démocratie par la participation des femmes

Nécessité de modifier les mentalités et de promouvoir la participation féminine

Pour renforcer les institutions démocratiques et concrétiser une véritable démocratie dans les sociétés musulmanes, il est indispensable de revoir certaines attitudes et interprétations juridiques (fiqh), afin de favoriser une plus grande implication des femmes dans les domaines sociaux, politiques et économiques. Le fiqh islamique, fondé sur les principes d'équité et de dignité humaine, peut jouer un rôle essentiel dans l'encouragement et l'établissement d'institutions démocratiques intégrant activement les femmes.

Réexamen des fondements juridiques en fonction des besoins contemporains

Le fiqh dynamique, ou fiqh adaptatif, consiste à actualiser et à réviser les règles juridiques islamiques en fonction des évolutions sociales, culturelles et politiques actuelles. Dans cette approche, des efforts d'ijtihad (raisonnement juridique indépendant) et des analyses modernes sont menés à partir des sources traditionnelles du droit islamique, afin de permettre à l'islam de s'adapter aux réalités nouvelles. Comparé au fiqh traditionnel, qui repose souvent sur des interprétations fixes et rigides, le fiqh dynamique propose des réponses innovantes aux questions contemporaines, en tenant compte des contextes sociaux actuels et des besoins des individus modernes (Khoei, 1982, vol. 5, pp. 232-250).

Conclusion

L'influence des femmes sur les systèmes démocratiques, notamment dans le cadre d'une démocratie religieuse, se révèle à la fois essentielle et incontournable. Cette dynamique peut être analysée en deux axes complémentaires. Premièrement, les femmes contribuent activement à la stabilité et à l'évolution des sociétés démocratiques, notamment par leur participation à la vitalité démographique, un facteur clé pour assurer la pérennité sociale. Par ailleurs, leur implication éducative est cruciale ; en transmettant des valeurs telles que la justice, le respect des droits humains et l'engagement civique, elles façonnent les générations futures et favorisent leur intégration dans la sphère publique, y compris dans les pratiques religieuses collectives. Enfin, leur présence dans tous les domaines de la vie sociale — représentant 50 % de la population — constitue un pilier incontournable pour l'équilibre démocratique. Deuxièmement, certaines dynamiques peuvent néanmoins fragiliser ces systèmes, sous l'effet de divers obstacles. Sur le plan culturel, certains courants de la modernisation sont perçus comme remplaçant progressivement les valeurs traditionnelles ou religieuses par des modèles matérialistes ou individualistes, souvent associés à une influence occidentale. Dans ce contexte, certaines femmes pourraient voir leur attention se déplacer de l'éducation morale et spirituelle vers d'autres préoccupations, comme la consommation ou la poursuite d'un mode de vie plus individualisé. Sur un autre plan, les inégalités persistantes — juridiques, économiques ou sociales — limitent également leur autonomie et leur capacité à jouer pleinement ce rôle sociétal. Ainsi, les femmes occupent une place stratégique dans l'évolution des démocraties religieuses. Elles peuvent à la fois en assurer la continuité et la transformation, selon les cadres culturels, politiques et sociaux dans lesquels elles évoluent. Comprendre leur rôle implique donc de reconnaître cette dualité : force motrice du changement, mais aussi sujettes aux contraintes structurelles qui affectent l'ensemble de la société.

Bibliographie

*Coran

1. Achouri, Dariush (1978). Farhang-e Oloum-e Siyasi [Dictionnaire des sciences politiques]. S.L. : Morvarid.
2. Amarloo, Mortaza (2024). Le respect des droits d'autrui selon le fiqh Imamite et le droit iranien. Première conférence nationale sur l'interaction entre le droit international et le droit national dans le développement des lois.
3. Darabkala'i, Esmaïl (2009). Philosophie politique de l'Islam. Qom : Éditions Boustan-e Ketaab.
4. Darvish, Mohammad Reza (2010). Démocratie religieuse ou démocratie des religieux ? Revue Baztab-e Andisheh, n°37, pp. 45-51.
5. Démocratie religieuse, site de Mohsen Kadivar (<https://kadivar.com/>).
6. Fayyaz Kaboli, Mohammad Ishaq (2005). Al-Masa'il al-Mostahdatha. Koweït : Éditions Fondation Marhoum Rafi' Hossein.
7. Golpayegani, Seyyed Mohammad Reza (1992). Al-Dorr al-Manzoum fi Ahkam al-Hodoud. Qom : Éditions Dar al-Quran al-Karim.
8. Groupe de Traducteurs (1998). Traduction du Tafsir Jawami' al-Jame'. Mashhad : Éditions Centre de Recherches islamiques de l'Astan-e Qods-e Razavi, 2ème édition.
9. Hassanzadeh, Saleh (2013). Les facteurs de consolidation de la famille dans la culture islamique. Revue de sciences coraniques, Vol. 4, n°15, pp. 45-68.
10. Horani, Ibn Shou'ba (2003). Tohaf al-Ouqoul. Traduit par : Hassanzadeh, Sadegh. Qom : Éditions Âl-e Ali (AS), 1ère édition.
11. Khoei, Seyyed Abolghasem (1983). Al-Fiqh al-Islami. Qom : Éditions Astan-e Qods.
12. Khoei, Seyyed Abolghasem (1997). Mawsou'at al-Imam al-Khoei. Qom: Fondation Ihya Athar al-Imam al-Khoei.
13. Khomeiny, Seyyed Rouhollah Moussavi (s.d.). Tahrir al-Wasilah. Qom : Éditions Dar al-Elm.
14. Kolayni, Mohammad ibn Ya'qub (1991). Ousoul al-Kafi. Beyrouth: Éditions Dar al-Ma'aref.
15. Majlissi, Mohammad Baqer (1990). Bihar al-Anwar. Qom: Institut al-Tabâ'a wal-Nashr.
16. Makarem Shirazi, Nasser (2007). Ahkam al-Nikah. Qom : Éditions de l'école de l'Imam Ali ibn Abi Talib (AS).
17. Mirahmadi, Mansour (2007). Théorie critique nouvelle, ordre démocratique consultatif et modèle de démocratie religieuse. Revue de sciences politiques, n°1, 3ème année, pp. 193-226.
18. Mirahmadi, Mansour (2009). Théorie de la démocratie religieuse : concept, fondements et modèle du système politique.

196 ❁ Al-Mustafa dans la pensée islamique contemporaine

- Téhéran : Université Shahid Beheshti.
19. Mohaqiq Hilli, Najm al-Din Jafar ibn Hassan (1988). *Sharayi' al-Islam fi Masail al-Halal wal-Haram*. Qom: Éditions Esmaeilian, 2ème édition.
 20. Mottaqi Hindi, Hessam al-Din (1989). *Kanz al-Oummah fi Sonan al-Aqwal wal-Af'al*. S.L.: Éditions Al-Risala.
 21. Moussavi Khomeiny, Rouhollah (2013). *Istifta'at Imam Khomeiny*. Téhéran : Éditions Institut pour la compilation et la publication des œuvres de l'Imam Khomeiny.
 22. Mowlana, Hamid (2001). L'émergence et la chute de la modernité. Téhéran : Éditions Katab-e Sobh.
 23. Nazari, Hamed, Alam, Mohammad Reza, Al Ghafour, Seyyed Mohsen (2013). Culture politique des femmes chiites (en mettant l'accent sur le rôle de la Révolution islamique d'Iran). *Revue Femme et Culture*, 4ème année, n°17, pp. 75-92.
 24. Sadeghi Givi, Fatemeh (2002). L'éthique de l'authenticité. Méthodologie des sciences humaines, Vol. 8, n°30, pp. 171-202.
 25. Shams, Hassan (2011). *Shiveh-haye sherkat dadane koodakan dar majales-e mazhabi* [Méthodes pour impliquer les enfants dans les cérémonies religieuses].
 26. Sistani, Seyyed Ali Hussein (2018). *Minhāj al-Sālihīn*. Mashhad : Éditions Payam-e Tus
 27. Tabarsi, Fazl ibn Hassan (1993). *Majma' al-Bayan fi Tafsir al-Quran*. Téhéran: Éditions Nasser Khosrow, 3ème édition.
 28. Tabarsi, Hassan ibn Fazl (1991). *Makarem al-Akhlaq*. Qom: Éditions al-Sharif al-Radi.
 29. Tabatabaï, Mohammad Hossein (1997). *Tafsir Al-Mizan fi Tafsir al-Quran*. Qom : Éditions Islamiques de la Corporation des enseignants du séminaire de Qom, 5ème édition.
 30. Tehrani Moghadam, Hamed & Shar'iat Bagheri, Mahdi (2017). *Mas'uliyat-paziri va rahkar-ha-ye erteqa-ye an dar nowjavanan-e danesh-amuz* [La responsabilité et les stratégies pour la renforcer chez les adolescents étudiants].
 31. Toussi, Abou Jafar Mohammad ibn Hassan (2009). *Al-Mabsout fi Fiqh al-Imamiyat*. Téhéran : Éditions Al-Maktaba al-Mortazaviya, 2ème édition.
 32. Toussi, Mohammad ibn Hassan (1987). *Al-Khelaf*. Qom : Éditions Institut al-Nashr al-Islami.
 33. Yavari Vosough, Mahdieh (2012). *Āsib-shenāsi-ye farhangi-ye fanāvari-hā-ye modern dar khānevāde va naghsh-e resāne-hā-ye jam'i* [Pathologie culturelle des technologies modernes dans la famille et le rôle des médias]. Vol. 1, n°4, automne 2012, pp. 36-51.
 34. Yazdi, Seyyed Mohammad Kazem (1989). *Al-Ourwat al-Wouthqa*. Beyrouth: Éditions Al-A'لامي.